



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 11 octobre 2018
affiché ou publié le jeudi 11 octobre 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180927-lmc1H21187H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21187H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 septembre 2018

n° 119-18

Objet : *RS - Convention relative à la réhabilitation et au transfert d'ouvrages de franchissement du bras de décharge de la Leysse entre le Département et Grand Chambéry*

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 13

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 septembre 2018

délibération n° 119-18

objet **RS - Convention relative à la réhabilitation et au transfert d'ouvrages de franchissement du bras de décharge de la Leysse entre le Département et Grand Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que dans le cadre des travaux du chenal écrêteur de la Leysse (le bras de décharge), deux ouvrages en béton armé permettant aux routes départementales (RD) 1504 et 1201 A de franchir ce canal ont été réalisés en 2007 par le Syndicat intercommunal des cours d'eau du bassin chambérien (SICEC).

Suite à des malfaçons, ces ouvrages n'ont pas été rétrocédés au Département. Il est donc proposé de conclure une convention relative à la réhabilitation et au transfert d'ouvrages de franchissement du bras de décharge de la Leysse, ayant pour objet de définir les obligations respectives du Département et de Grand Chambéry pour :

- la réalisation et le financement des travaux de remise en état du pont de la RD 1504 avant son transfert au Département,
- les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages supportant les RD 1504 et 1201 A et franchissant le bras de décharge de la Leysse.

Le Département assure l'ensemble des travaux de remise en état de l'ouvrage de la RD 1504 et son financement. L'opération est estimée à 58 000 € HT, Grand Chambéry participe à hauteur de 50 % du montant réel des travaux, étant toutefois précisé que le montant de sa participation est plafonné à 29 000 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion des cours d'eau et de la protection contre les crues,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux et de prestations de services,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de réhabilitation et de transfert d'ouvrages de franchissement du bras de décharge de la Leysse entre le Département et Grand Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 119-18

Objet de l'acte : RS - Convention relative à la réhabilitation et au transfert d'ouvrages de franchissement du bras de décharge de la Leysse entre le Département et Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : CONVENTION;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21187H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21187H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018